Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 34 (1889)
Heft: 5

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXIVe Année. N° 5. 15 Mai 1889

Tactique de l'artillerie d'après nos manœuvres de 1887.

(Suite.) [1]

Nous avons maintenant à parler de l'effet produit par l'artillerie.

L'artillerie agit de loin et, vu la puissance de ses projectiles, c'est l'arme pour la destruction des masses. De tout temps la portée des pièces d'artillerie a été plus grande que celle des autres armes à feu. Même aux XVIIe et XVIIIe siècles, lorsque les canons devaient s'approcher jusqu'à 3 à 400 pas de l'ennemi pour produire leur effet, leur portée dépassait de beaucoup celle du fusil d'infanterie, sur le tir duquel on ne pouvait compter que jusqu'à 100 pas.

Depuis que l'infanterie tire à 1200 et 1600 m., l'artillerie a dû également aller de l'avant. Elle a réussi à rester à la hauteur grâce à l'introduction des canons rayés se chargeant par la culasse, à l'augmentation des vitesses initiales et aux trajectoires plus tendues. L'invention des obus et shrapnels avec fusées réglées à percussion permit à l'artillerie de conserver, même d'augmenter les effets de son tir aux grandes et aux petites distances. L'effet produit par l'artillerie dépend de la nature du but aussi bien que de la distance et du projectile. Il va sans dire que la pièce elle-même joue aussi un grand rôle; nous choisirons comme exemple notre canon de campagne de 8,4 cm.

Bien que nos tables de tir indiquent pour l'obus des distances atteignant 4000 m., dans la plupart des cas 3000 m. passera pour un maximum, car au-delà l'observation des coups devient pour ainsi dire impossible; or le feu d'artillerie n'a d'effet et de raison d'être que s'il peut être bien observé et bien dirigé. L'action des shrapnels commence aussi à la même distance. On peut poser comme règle, qui souffre cependant des exceptions, qu'à 3000 m. le tir à obus s'emploie contre les colonnes de marche de la profondeur d'un bataillon, et le tir à shrapnel contre des masses séparées de moyenne grandeur. A 2000 m. le tir à obus et shrapnels contre l'artillerie donne de bons résultats; l'infanterie et la

[1] Voir notre précédent numéro. Traduit du *Zeitschrift* du colonel Blüntschli.